

REGLEMENT DU 7^{eme} CHALLENGE PIERRE LAMARRE ENTENTE BLACONS CREST TENNIS DE TABLE

Dimanche 24 mars 2024

Le 7^{eme} Challenge Pierre LAMARRE de tennis de table, en mémoire au joueur éponyme de l'EBCTT, insuffisant rénal et brutalement disparu en 2013, aura lieu le dimanche 24 mars 2024 à partir de 9H00 au gymnase SOUBEYRAN de Crest (26).

Article 1 : Les participants

Ouvert à tous les passionnés de tennis de table, joueurs en loisir, compétiteurs, jeunes à partir de 9 ans, adultes féminins et masculins, cet événement unique en Val de Drôme doit permettre à chacun de partager un moment convivial autour de la « petite balle ».

Aucun certificat médical n'est requis par les organisateurs. Chaque participant doit être toutefois en bonne santé physique pour pratiquer le tennis de table. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident ou incident découlant d'un problème de santé.

Article 2 : Horaires et Tableaux

TABLEAUX	DESIGNATION	Début des parties (pointage 30mn avant)
A	Adultes Compétiteurs	9H00
B	Jeunes Compétiteurs	9H00
C	Jeunes Loisirs	10H30
D	Adultes masculins loisir	11H00
E	Adultes féminins loisir	11H00
F	Doubles <i>les organisateurs se réservent la possibilité d'adapter ce tableau</i>	13H00

Les joueurs devront se présenter au minimum 30 mn avant le début des parties de leur tableau.

Les joueurs absents 10 min après l'appel de leur nom seront automatiquement éliminés du tableau concerné.

Les organisateurs se réservent le droit d'adapter ou d'annuler un tableau en cas de nombre de participants insuffisant.

Article 3: Les inscriptions

Le montant de l'inscription à un tableau est fixé à 8 euros.

Une partie de la recette des inscriptions sera reversée à la FNAIR (Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux)

Les participants devront se préinscrire de préférence sur Internet à l'adresse suivante : ebctt.fr/CPL2024 ou par email à : contact@ebcctt.fr en précisant leurs noms et prénoms et le tableau auquel ils s'inscrivent (pour les doubles, les inscriptions seront prises le jour du challenge).

Il sera toujours possible de s'inscrire le jour même du tournoi dans la limite des places disponibles.

Article 4: Parties et arbitrage :

Les joueurs s'auto arbitrent selon les règles usuelles du tennis de table.
Les joueurs sont priés de vérifier la feuille d'arbitrage avant de quitter l'aire de jeu.

Article 5 : Récompenses :

Des coupes et médailles récompenseront les meilleurs de chaque tableau.

Article 6 : Points et classements

Compte tenu du statut de challenge, les résultats ne seront pas remontés à la FFTT, même pour le tableau compétiteurs.

Article 7 : Renseignements

Renseignements possibles auprès de :
Guillaume MANEN au 0663093505.
Yann Bouchet au 0618257189
contact@ebctt.fr

Article 8 : Tenue

Chaque joueur devra se munir de chaussures de sport propres et amener sa raquette (pas de prêt par le club).
Il est interdit de boire ou manger sur l'aire de jeu.

Une buvette (boissons, sandwiches, pizzas, gâteaux,...) sera tenue par l'EBCTT durant toute la journée.

Article 9 : Vol et pertes

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol au cours du Challenge.

Article 10 : Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Challenge Pierre Lamarre ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Article 11 : Engagement

Le fait de s'engager implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.